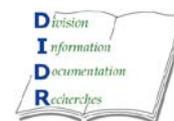


4 janvier 2021



La purge du Conseil d'Etat depuis 2016

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofptra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofptra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofptra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. Le Conseil d'Etat en Turquie.....	3
2. La justice turque sous tension au début de 2016	4
3. La purge faisant suite à la tentative de coup d'Etat du 15 juillet 2016.....	4
4. Le procès des hauts magistrats	6
5. Réactions internationales à la purge de la justice turque.....	7
Bibliographie.....	8

Résumé : Le Conseil d'Etat est la plus haute instance de la justice administrative en Turquie. Pour les questions de nominations et de discipline, il opère sous la supervision du Conseil supérieur de la magistrature (HSYK, devenu en 2017 le HSK). Il s'organise en trois échelons : tribunal administratifs ou fiscaux à l'échelon local, cours d'appel administratives à l'échelon régional, Conseil d'Etat à l'échelon central ; ce dernier juge en appel des autres instances ou en première instance des cas « importants » ; il émet par ailleurs des avis sur les projets de loi et autres mesures publiques importantes. Une loi du 1^{er} juillet 2016 réduit son effectif, mesure présentée comme destinée à écarter les partisans présumés de la confrérie de Fethullah Gülen. Le 15 juillet 2016, un coup d'Etat manqué, attribué à cette confrérie, donne lieu à une purge massive des services publics. En juillet et août 2016, plusieurs milliers de magistrats dont au moins 48 membres et 228 auditeurs au Conseil d'Etat sont suspendus, placés en garde à vue et leurs avoirs mis sous séquestre. La purge se poursuit au cours des années suivantes et plusieurs membres sont condamnés à des peines d'emprisonnement en 2019. Par ailleurs, le Conseil d'Etat est désigné comme instance de recours pour les magistrats révoqués ; il n'a rendu aucune décision à ce titre jusqu'en 2019. Le Conseil de l'Europe, la Commission européenne et l'ONG « International Commission of Jurists » voient dans cette purge une atteinte grave à l'indépendance de la justice. Cependant, la coopération entre le Conseil de l'Europe et le Conseil d'Etat de Turquie se poursuit en 2020.

Abstract : The Council of State is the highest administrative justice body in Turkey, and for matters of appointments and discipline, it operates under the supervision of the High Judicial Council (HSYK, which in 2017 became HSK). It is organized into three levels: administrative or fiscal court at local level, administrative appeal courts at regional level, Council of State at central level; the latter judges on appeal or at first instance in "important" cases; it also issues opinions on bills and other important public measures. A law of July 1, 2016 reduced its staff, a measure presented as intended to ward off alleged supporters of the brotherhood of Fethullah Gülen. On July 15, 2016, a failed coup, attributed to this brotherhood, resulted in a massive purge of public services. In July and August 2016, several thousand magistrates including at least 48 members and 228 auditors at the Council of State were suspended, placed in police custody and their assets placed under sequestration. The purge continued over the following years and several members were sentenced to prison terms in 2019. In addition, the Council of State was appointed as the appeal body for dismissed magistrates; it made no such decision until 2019. The Council of Europe, the European Commission and the NGO "International Commission of Jurists" see this purge as a serious attack on the independence of the judiciary. However, cooperation between the Council of Europe and the Turkish Council of State will continue in 2020.

Nota : La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

1. Le Conseil d'Etat en Turquie

Le Conseil d'Etat¹ est la plus haute instance de la justice administrative en Turquie ; il juge en dernière instance des affaires d'ordre administratif. Aux termes de la Constitution, article 9, il a le pouvoir de réviser les décisions et jugements de tous les tribunaux administratifs². Comme l'ensemble de l'appareil judiciaire turc, il est officiellement indépendant dans ses jugements mais, pour les questions de nominations et de discipline, il opère sous la supervision du Conseil supérieur de la magistrature (HSYK³, devenu en 2017 le HSK)⁴.

Selon une présentation faite en octobre 2009 par Özlem Erdem Karahanoğullari, auditrice au Conseil d'Etat, à l'occasion d'un séminaire européen sur la justice administrative, le système turc s'organise en trois échelons :

- 44 tribunaux administratifs et 33 tribunaux des affaires fiscales jugent en première instance, la décision étant prise par un seul juge ou une formation de trois juges selon l'importance de l'affaire ;
- 28 cours administratives régionales jugent en appel des décisions prises par un juge unique, tranchent des conflits de juridiction entre les tribunaux administratifs et ceux des affaires fiscales, veillent à l'exécution des ordres émis par les tribunaux de première instance ;
- Le Conseil d'Etat juge en appel des décisions rendues en formation par les tribunaux administratifs et fiscaux, décide en première instance des cas considérés comme « importants » par la loi, émet des opinions sur les projets de loi, sur les projets de règlement présentés en Conseil des ministres, sur les conditions des contrats et concessions de service public ou sur les questions présentées par le président de la République ou le Premier ministre⁵.

En 2009, l'encadrement supérieur du Conseil d'Etat, élu pour quatre ans par l'assemblée plénière du Conseil d'Etat, comprend : le président, le procureur général, deux vice-présidents, 13 présidents de division, un secrétaire général. Le reste du personnel se compose de :

- 73 « membres professionnels » dont trois quarts issus de la justice administrative et désignés par le HSYK, un quart venu des autres corps de la fonction publique et nommé par le président de la République ;
- 51 procureurs⁶ et 232 auditeurs⁷ désignés par le HSYK parmi les juges administratifs ayant au moins cinq ans de service⁸.

Selon un tableau établi par le site juridique néerlandais Lexadin, à la date de la recherche, les Cours d'appel administratives sont au nombre de 24, établies dans les villes suivantes : Adana, Ankara, Antalya, Aydin, Bursa, Diyarbakir, Edirne, Erzurum, Eskişehir, Gaziantep, Istanbul, Izmir, Kayeseri, Kirikkale, Konya, Malatya, Manisa, Ordu, Sakarya, Samsun, Sivas, Trabzon, Van, Zonguldak⁹.

En juin 2016, le tableau des affectations publié par le HSYK mentionne 106 nominations ou mutations d'auditeurs et de procureurs du Conseil d'Etat. La plupart des magistrats

¹ En turc : *Danıştay*.

² International Commission of Jurists (ICJ), 07/2018, [url](#)

³ Littéralement : « Conseil supérieur des juges et procureurs » (en turc : « *Hâkimler ve Savcılar Yüksek Kurulu* »), devenu en 2017 le « Conseil des juges et procureurs » (en turc : « *Hâkimler ve Savcılar Kurulu* »).

⁴ DIDR, Ofpra, 17/03/2017, [url](#)

⁵ ERDEM KARAHANOĞULLARI Özlem, Seminar of the Association of the Councils of State and Supreme Administrative Jurisdictions of the European Union in cooperation with the Council of State of Turkey, 01/10/2009, [url](#)

⁶ En turc : « *Danıştay Savcısı* », en anglais « *advocates general* ».

⁷ En turc : « *Danıştay Tetkik Hakimi* », en anglais : « *judges-rapporteur* ».

⁸ ERDEM KARAHANOĞULLARI Özlem, Seminar of the Association of the Councils of State and Supreme Administrative Jurisdictions of the European Union in cooperation with the Council of State of Turkey, 01/10/2009, [url](#)

⁹ Lexadin, « The World Law Guide-Courts and Cases Turkey », s.d., [url](#)

concernés sont affectés à Ankara, certains sont nommés aux tribunaux administratifs et fiscaux d'Istanbul, Izmir, Konya, Antalya, Gaziantep, Ordu, Malatya, Batman, Diyarbakır, Erzurum, Şanlıurfa, Samsun, Van, Edirne, Trabzon, Zonguldak, Konya, Kahramanmaraş, Adana, Bursa, Hatay, Mardin, Aydin¹⁰.

2. La justice turque sous tension au début de 2016

Entre 2014 et les premiers mois de 2016, les autorités turques multiplient les mesures répressives visant la confrérie islamique *Hizmet*, se réclamant du prédicateur Fethullah Gülen, exilé depuis 1999 aux Etats-Unis. Ce mouvement, fortement implanté dans les services publics militaires et civils comme dans la vie sociale, économique et médiatique, est stigmatisé par les autorités turques sous le nom d'« organisation terroriste güleniste/structure d'Etat parallèle » (acronyme : FETÖ/PDY¹¹). Plusieurs médias proches du *Hizmet* sont fermés, notamment le grand quotidien *Zaman* en mars 2016. En avril 2016, 2 261 personnes liées au mouvement Gülen ont été arrêtées dont 501 purgent une peine de prison et 623 sont en liberté conditionnelle¹².

Le 6 juin 2016, le HSYK procède à une vague de mutations dans l'appareil judiciaire : 3 746 juges et procureurs, dont 518 de la justice administrative, soit environ un quart de l'effectif total de 14 993 magistrats, sont mutés d'une province à l'autre. Le quotidien libéral *Hürriyet* relève que parmi les magistrats mutés, plusieurs avaient été impliqués dans les affaires politiquement sensibles des « 17 et 25 décembre¹³ ». Il s'agit d'une opération menée en décembre 2013 sous la conduite de trois procureurs d'Istanbul, dans le cadre de plusieurs enquêtes pour corruption de haut niveau mettant en cause des proches du Premier ministre (plus tard président de la République) Recep Tayyip Erdoğan : le gouvernement présente cette affaire comme un complot monté par la confrérie Gülen¹⁴.

Par ailleurs, en application d'une série d'amendements aux lois sur le système judiciaire, votée le 1^{er} juillet 2016 et entrant en vigueur le 20 juillet 2016, les effectifs de la Cour suprême et du Conseil d'Etat doivent être réduits : 287 postes de magistrats, dont 58 auditeurs au Conseil d'Etat et 29 procureurs à ce Conseil, sont supprimés¹⁵. Au total, l'effectif des magistrats du Conseil d'Etat passe de 195 à 90 membres ; le ministre de la Justice reconnaît publiquement qu'un des buts de cette réforme est d'éliminer les membres de la confrérie Gülen au sein de l'appareil d'Etat tandis que les partis d'opposition et l'Association des barreaux turcs y voient une atteinte à l'indépendance de la justice¹⁶.

3. La purge faisant suite à la tentative de coup d'Etat du 15 juillet 2016

Dans la nuit du 15 au 16 juillet 2016, une tentative de coup d'Etat militaire se déclenche à Ankara, Istanbul et autres localités du pays. Les militaires putschistes sont neutralisés en quelques heures par les manifestations populaires et les unités militaires loyales au président Recep Tayyip Erdoğan. Les fusillades font environ 241 morts (dont 173 civils, 62 policiers, 5 militaires loyalistes et 24 militaires putschistes) et 2 000 blessés. Dans les jours qui suivent, les autorités déclenchent une purge massive des forces de sécurité et des administrations civiles, y compris la justice¹⁷.

Le 16 juillet 2016 à 14h37, selon l'agence de presse d'Etat *Anadolu Ajansı*, 2 745 juges soupçonnés de complicité avec les putschistes sont suspendus de leurs fonctions ; à 15h26, dix membres du Conseil d'Etat sont arrêtés ; à 16h08, le procureur général d'Ankara émet des mandats d'arrêt visant onze membres de la Cour suprême et quatre membres du

¹⁰ Conseil supérieur des juges et procureurs (HSYK), 05/06/2016, [url](#)

¹¹ En turc : « *Fetullahçı Terör Örgütü/Paralel Devlet Yapılanması* ».

¹² EASO, 11/2016, [url](#)

¹³ DIDR, Ofpra, 17/03/2017, [url](#)

¹⁴ *Hürriyet*, 06/06/2016, [url](#)

¹⁵ *Hürriyet*, 06/06/2016, [url](#)

¹⁶ DIDR, Ofpra, 17/03/2017, [url](#) ;

¹⁷ EASO, 11/2016, [url](#) ; Conseil de l'Europe, 07/10/2016, [url](#)

HSYK ; à 21h57, le procureur général d'Ankara demande l'arrestation des 2 745 juges suspendus¹⁸.

Le 23 juillet 2016, selon l'ONG Human Rights Watch, un décret ordonne la mise à pied immédiate et définitive des juges et procureurs qui auraient agi contre la sécurité nationale ou soutenu une « organisation terroriste » ; le 31 juillet, les avoies de 3 048 juges et procureurs sont placés sous séquestre ; parmi eux, 2 745 juges et procureurs des tribunaux de première instance, 48 membres du Conseil d'Etat, deux de la Cour constitutionnelle, 140 de la Cour de Cassation et quatre du HSYK¹⁹. Le 5 août 2016, 1 684 juges et procureurs sont en détention provisoire sur le soupçon de complicité avec les putschistes ou avec une organisation terroriste, la plupart du temps sans éléments solides et par leur simple mention sur une liste de suspects²⁰.

Selon une étude du think tank turc pro-gouvernemental *Turkish Heritage* (SETA), publiée en août 2016 :

« Les dangers au sein et en direction de l'appareil judiciaire étaient connus de longue date ; ainsi, aussitôt après la tentative de coup d'Etat du 15 juillet, en même temps que les opérations [de purge] visant les forces armées, les membres du FETÖ dans l'appareil judiciaire ont fait l'objet de révocations et investigations. Environ 3 000 juges et procureurs ont été démis de leurs fonctions et placés en garde à vue, issus de la Cour suprême, du HSYK, de la Cour de cassation et, en tout premier lieu, du Conseil d'Etat. Ce nombre a de fortes chances d'augmenter prochainement²¹. »

Le 24 août 2016²², le HSYK publie la liste des 2 847 juges et procureurs suspendus de leurs fonctions en vertu de la décision 2016/426²³. 228 auditeurs au Conseil d'Etat figurent sur cette liste²⁴. Il s'agit de magistrats sanctionnés sur le soupçon de complicité avec la confrérie Gülen²⁵.

Le 26 août, sur instruction du Parquet d'Ankara, les équipes de la Direction de la sécurité publique de la police d'Ankara arrêtent 65 des 80 employés du Conseil d'Etat²⁶.

La liste des magistrats révoqués est complétée à plusieurs reprises par les décisions 2016/428 du 15 novembre 2016, 2016/440 du 23 juillet 2016 et décision non numérotée du 29 mars 2017²⁷. Une liste complémentaire publiée le 2 septembre 2016 énumère 1 418 magistrats révoqués dont 40 auditeurs au Conseil d'Etat²⁸.

Les médias pro-gouvernementaux multiplient les révélations visant à dénigrer les partisans du mouvement Gülen. Un article publié le 23 juillet 2016, quelques jours après le coup d'Etat manqué, par l'agence de presse d'Etat *Anadolu Ajansi* présente le long récit autobiographique d'un auditeur au Conseil d'Etat nommé Ebubekir Başel, présenté comme un exemple typique des membres du mouvement Gülen ayant fait carrière dans la magistrature. Lycéen à Sivas (Anatolie du nord-est), issu d'une famille en situation financière difficile, il commence à fréquenter les « maisons de lumière²⁹ » (lieux de réunion gülenistes) ; par la suite, étudiant en droit à Ankara, il est logé dans un « dortoir³⁰ » lié à la confrérie où il reçoit un enseignement spirituel. Devenu juge, il fait don de son premier salaire à la confrérie et, par la suite, continue de lui verser 10% de ses revenus. Il affirme n'avoir reçu aucune consigne de la confrérie sur les dossiers judiciaires qu'il traitait mais

¹⁸ Anadolu Ajansi, 18/07/2016, [url](#)

¹⁹ Human Rights Watch (HRW), 05/08/2016, [url](#)

²⁰ Human Rights Watch (HRW), 05/08/2016, [url](#)

²¹ DURAN Burhanettin et ALTUN Fahrettin, SETA, 08/2016, p. 81, [url](#)

²² La date du 24 août 2016 est celle qui figure sur le document mais sa date de publication est le 31 août 2016, voir Haberler.com, 03/04/2017, [url](#)

²³ Conseil supérieur des juges et procureurs (HSYK), 24/08/2016, [url](#)

²⁴ Conseil supérieur des juges et procureurs (HSYK), 24/08/2016, [url](#)

²⁵ Haberler.com, 03/04/2017, [url](#)

²⁶ Sabah, 26/08/2016, [url](#)

²⁷ Haberler.com, 03/04/2017, [url](#)

²⁸ Diyarbakır Söz (Source : Anadolu Ajansi), 02/09/2016, [url](#)

²⁹ En turc : « ışık evlerine ».

³⁰ En turc : « yurduna ».

avoir participé à des camps d'été avec d'autres magistrats originaires de la même province de Sivas, affiliés à la confrérie ; par ailleurs, un « imam des charges administratives³¹ » était chargé de favoriser les mutations professionnelles des magistrats affiliés au *Hizmet* et d'établir des liens avec les sympathisants éventuels ; pendant les élections professionnelles de 2014 au sein du HSYK, un « grand frère³² » faisait campagne pour les candidats proches de la confrérie. Après cette élection, Ebubekir Başel est promu auditeur au Conseil d'Etat : il est informé de l'existence d'une structure güleniste au sein de cette instance mais lui-même dit avoir pris ses distances avec le mouvement en 2015-2016. Il condamne totalement la tentative de putsch et, au lendemain de cet épisode, il se présente spontanément à la justice pour révéler tout ce qu'il sait de la confrérie ; il demande à bénéficier du statut de repentis³³.

Un autre cas plus insolite est celui de Safvan Beceren, auditeur au Conseil d'Etat et membre de la Cour fiscale d'Istanbul³⁴. Celui-ci avait publié des articles à destination des enfants dans le quotidien güleniste Zaman. Le 15 août 2016, plusieurs médias turcs publient des extraits de son « journal intime » où il se présente comme fumeur de cannabis, buveur de bière et ayant arrêté de faire la prière. On ignore si ce texte décrit une réalité ou une fiction³⁵.

En novembre 2017, le bureau directeur du Conseil d'Etat vote à l'unanimité la révocation d'un de ses membres, Eyup Kaya, soupçonné de liens avec la confrérie Gülen³⁶.

Les voies de recours pour les magistrats révoqués sont lentes à se mettre en place. Le 4 novembre 2016, le Conseil d'Etat se déclare incompétent pour décider en recours contre les révocations ordonnées par le HSYK. Les demandes de recours aboutissent devant la Cour constitutionnelle, qui en reçoit 70 771 entre juillet 2016 et le 4 août 2017, avant d'être renvoyées devant le HSYK³⁷. Le 23 janvier 2017, par le décret-loi n°685, le gouvernement instaure une « Commission de révision des actions opérées dans le cadre de l'état d'urgence » pour examiner les recours des magistrats révoqués ; le Conseil d'Etat se voit conférer le pouvoir de juger en appel des recours rejetés la Commission. A la date du 20 mars 2018, la Commission a reçu 3 593 recours dont 3 786 ont été rejetés et 166 ont donné lieu à une annulation³⁸.

Dans un rapport publié en juillet 2018, l'ONG « Commission internationale des juristes » (ICJ, voir 5.) relève qu'en 18 mois, de janvier 2017 à juillet 2018, le Conseil d'Etat ne rend aucune décision sur les révocations de magistrats³⁹. En février 2019, l'ICJ renouvelle sa critique et note qu'en deux ans, le Conseil d'Etat turc n'a toujours examiné aucun recours de magistrat révoqué⁴⁰. L'ICJ est une ONG fondée en 1952, regroupant 60 juges et avocats renommés de différents pays et systèmes juridiques, ayant pour but de faire respecter l'état de droit et les droits de l'homme au sein du système judiciaire⁴¹.

4. Le procès des hauts magistrats

Plusieurs magistrats révoqués issus de la Cour constitutionnelle, de la Cour suprême, du Conseil d'Etat et du HSYK font l'objet d'un procès devant la 9^{ème} chambre pénale de la Cour suprême. En janvier 2018, Hamza Eyidemi, ex-juge au Conseil d'Etat qui avait bénéficié d'une remise en liberté conditionnelle à la suite de ses aveux, revient sur ses précédentes déclarations et affirme que celles-ci ont été déformées par le procureur chargé de les

³¹ En turc : « *idari şargı imamı* ».

³² En turc : « *abisi* ».

³³ Anadolu Ajansı, 23/07/2016, [url](#)

³⁴ En turc : « *Danıştay Tetkik Hakimi iken İstanbul Vergi Mahkemesi Üyeliği* ».

³⁵ Yeni Safak, 15/08/2016, [url](#) ; Haber 7.com, « FETÖ'cü hakim in esrarlı günlüğü », 15/08/2016, [url](#)

³⁶ Anadolu Ajansı, "Turkish Council of State dismisses member over FETO", 08/11/2017, [url](#)

³⁷ International Commission of Jurists (ICJ), 07/2018, 07/2018, [url](#)

³⁸ International Commission of Jurists (ICJ), 07/2018, 07/2018, [url](#)

³⁹ International Commission of Jurists (ICJ), s.d.,

⁴⁰ International Commission of Jurists (ICJ), 04/02/2019, [url](#)

⁴¹ International Commission of Jurists (ICJ), "About - Advocates for Justice and Human Rights", s.d., <https://www.icj.org/about/>

enregistrer ; il dément les accusations de complicité avec le mouvement Gülen et affirme que les photographies et vidéos trouvées sur son ordinateur, faisant l'éloge de Fethullah Gülen et le présentant comme « notre prophète », y ont été placées par son beau-frère dix ans plus tôt. Il est replacé en détention préventive⁴².

Le 16 avril 2019, la 9^{ème} chambre pénale rend son jugement à l'encontre d'Ekay Koçak, ancien membre du Conseil d'Etat, accusé d'appartenance à l'organisation güleniste. L'accusé, qui a plaidé non coupable et nie son appartenance à l'organisation, est condamné à 9 ans d'emprisonnement en vertu de l'article 314/2 qui sanctionne l'appartenance à une « organisation terroriste armée », peine réduite à 7 ans et 6 mois pour bonne conduite pendant les audiences ; compte tenu du temps passé en détention préventive, le tribunal décide la libération immédiate de l'accusé⁴³.

Le 26 juin 2019, la 9^{ème} chambre pénale condamne Oktay Aydın, ancien vice-président de l'Association de juges et procureurs de Turquie (YARSAV) et ancien membre du Conseil d'Etat, à 10 ans d'emprisonnement⁴⁴.

5. Réactions internationales à la purge de la justice turque

Le Conseil de l'Europe aussi bien que la Commission européenne, dans leurs rapports de 2018, soulignent le fait que les révocations massives effectuées depuis 2016, touchant environ 30% des juges et procureurs, sont de nature à affecter gravement l'indépendance et l'impartialité des magistrats dans toutes les affaires mettant en cause les intérêts d'Etat⁴⁵.

Dans son rapport publié en juillet 2018, l'ICJ (voir 3.) critique sévèrement les mesures prises à l'encontre des juges et procureurs turcs depuis 2016 et l'incapacité du Conseil d'Etat à faire respecter l'indépendance des magistrats⁴⁶. Selon l'ICJ :

« La mise à pied massive de juges et de procureurs a été décidée par différents organes judiciaires en fonction d'attributions variables, sur la base d'allégations vagues et imprécises de liens avec le terrorisme (...) Sur la présomption de tels liens, des juges de la Cour constitutionnelle ont été démis par la majorité absolue de la Cour constitutionnelle, des juges de la Cour de cassation et du Conseil d'Etat, respectivement par une majorité absolue des Bureaux présidentiels de la Cour de cassation⁴⁷. »

L'ICJ relève qu'en 18 mois, de janvier 2017 à juillet 2018, le Conseil d'Etat n'a rendu aucune décision sur les révocations de magistrats et que « ce brouillard d'incertitude concernant la légitimité de l'ensemble du processus de révocations entretient de sérieux doutes sur la possibilité pour un juge ou procureur isolé de résister aux atteintes à son indépendance⁴⁸ ». Cette critique est renouvelée en février 2019⁴⁹.

Malgré ces critiques, le Conseil d'Etat turc continue sa coopération avec le Conseil de l'Europe. Un programme conjoint intitulé « Pour améliorer l'efficacité de la justice administrative et renforcer la capacité institutionnelle du Conseil d'Etat » est programmé du 21 décembre 2018 au 20 décembre 2021, avec un financement total de 3 335 millions d'euros fournis par l'Union européenne, la République de Turquie et le Conseil de l'Europe. Il vise à améliorer la capacité professionnelle, la rapidité et la fiabilité de la justice administrative, à réduire le considérable stock de dossiers en attente et à promouvoir des méthodes de résolution alternatives⁵⁰. Les séances de concertation se poursuivent en juin 2020⁵¹.

⁴² Afyon Yerel Basin, 24/12/2018, [url](#)

⁴³ Hürriyet, 16/04/2019, [url](#)

⁴⁴ Haberler.com, 26/06/2019, [url](#)

⁴⁵ International Commission of Jurists (ICJ), 07/2018, [url](#)

⁴⁶ International Commission of Jurists (ICJ), 07/2018, [url](#)

⁴⁷ Le texte semble présenter une lacune en ce qui concerne la mise à pied des juges du Conseil d'Etat.

⁴⁸ International Commission of Jurists (ICJ), 07/2018, [url](#)

⁴⁹ International Commission of Jurists (ICJ), 04/02/2019, [url](#)

⁵⁰ Council of Europe, s.d., [url](#)

⁵¹ Council of Europe, 19/06/2020, [url](#)

Bibliographie

(Sites web consultés le 21/12/2020)

Documents DIDR

DIDR, « Turquie : Etat du système judiciaire », Ofpra, 17/03/2017, https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/48_didr_turquie_etat_du_syste_me_judiciaire_ofpra_17032017.pdf

Organisations intergouvernementales

Council of Europe, « 3rd Steering Committee Meeting Held Online: The EU-CoE Joint Project on Improving the Effectiveness of the Administrative Judiciary and Strengthening the Institutional Capacity of the Council of State State », 19/06/2020, <https://www.coe.int/en/web/cdcj/-/3rd-steering-committee-meeting-held-online-the-eu-coe-joint-project-on-improving-the-effectiveness-of-the-administrative-judiciary-and-strengthening-t>

EASO, "EASO Country of Origin Information Report : Turquie, Country Focus", 11/2016, https://www.easo.europa.eu/sites/default/files/publications/COI%20Turkey_15nov%20016.pdf

Conseil de l'Europe, "Memorandum on the human rights implications of the measures taken under the state of emergency in Turkey", 07/10/2016, <http://www.refworld.org/docid/58120efb4.html>

Council of Europe, « Turkey: Improving the Effectiveness of the Administrative Judiciary and Strengthening the Institutional Capacity of the Council of State », s.d., <https://www.coe.int/en/web/cdcj/improving-the-effectiveness-of-the-administrative-judiciary-and-strengthening-the-institutional-capacity-of-the-council-of-state-in-turkey>

Institutions nationales

Conseil supérieur des juges et procureurs (HSYK), « HÂKİMLER VE SAVCILAR YÜKSEK KURULU GENEL KURULUNUN : 24/08/2016 TARİHLİ VE 2016/426 SAYILI KARARININ EKLI LİSTESİ », 24/08/2016, <https://www.hsk.gov.tr/Eklentiler/files/liste.pdf>

Conseil supérieur des juges et procureurs (HSYK), « HÂKİMLER VE SAVCILAR YÜKSEK KURULU BİRİNCİ DAİRESİNİN 05/06/2016 TARİHLİ VE 905 SAYILI KARARNAMESİ », 05/06/2016, [https://www.hsk.gov.tr/Eklentiler/files/idari\(1\).pdf](https://www.hsk.gov.tr/Eklentiler/files/idari(1).pdf)

Organisations non gouvernementales

International Commission of Jurists (ICJ), "Turkey: Dismissal of judges and prosecutors tainted by unfairness, says ICJ", 04/02/2019, <https://www.icj.org/turkey-dismissal-of-judges-and-prosecutors-tainted-by-unfairness-says-icj/>

International Commission of Jurists (ICJ), "Justice Suspended: Access to Justice and the State of Emergency in Turkey", 07/2018, <https://www.icj.org/wp-content/uploads/2018/12/Turkey-Access-to-justice-Publications-Reports-2018-ENG.pdf>

Human Rights Watch (HRW), « Turkey: Judges, Prosecutors Unfairly Jailed », 05/08/2016,

<https://www.hrw.org/news/2016/08/05/turkey-judges-prosecutors-unfairly-jailed>

International Commission of Jurists (ICJ), "About - Advocates for Justice and Human Rights", s.d.,

<https://www.icj.org/about/>

Think tanks, universités et centres de recherches

DURAN Burhanettin et ALTUN Fahrettin, « THE TRIUMPH OF TURKISH DEMOCRACY : 15 JULY COUP ATTEMPT AND AFTER », SETA, 08/2016,

https://www.turkheritage.org/Uploads/the-triumph-of-turkish_democracy_p8J2Wia4.pdf

ERDEM KARAHANOĞULLARI Özlem, « Administrative justice in Turkey », Seminar of the Association of the Councils of State and Supreme Administrative Jurisdictions of the European Union in cooperation with the Council of State of Turkey, 01/10/2009,

[http://www.aca-](http://www.aca-europe.eu/seminars/Istanbul2009/ist09_administrative_justice_turkey.pdf)

[europe.eu/seminars/Istanbul2009/ist09_administrative_justice_turkey.pdf](http://www.aca-europe.eu/seminars/Istanbul2009/ist09_administrative_justice_turkey.pdf)

Médias

Haberler.com, « Kapatılan YARSAV'ın Başkan Yardımcısı için karar çıktı! » 26/06/2019,

<https://www.haberler.com/yargitay-9-ceza-dairesince-kapatilan-yarsav-in-12187059-haberi/>

Hürriyet, "Eski Danıştay üyesine FETÖ'den hapis cezası", 16/04/2019,

<https://www.hurriyet.com.tr/gundem/eski-danistay-uyesine-fetoden-hapis-cezasi-41184763>

Afyon Yerel Basın, "Eski Danıştay üyesi Emirdağ'lı Fetö'cü Tutuklandı", 24/12/2018,

<https://www.afyonyerelbasin.com/eski-danistay-uyesi-emirdag-li-feto-cu-tutuklandi/43262/>

Anadolu Ajansı, "Turkish Council of State dismisses member over FETO", 08/11/2017,

<https://www.aa.com.tr/en/todays-headlines/turkish-council-of-state-dismisses-member-over-feto/959431>

Haberler.com, « FETÖ Soruşturması Kapsamında 45 Hakim ve Savcı Daha Meslekten Atıldı », 03/04/2017,

<https://www.haberler.com/feto-sorusturmasi-kapsaminda-45-hakim-ve-savci-9454618-haberi/>

Haberler.com, « FETÖ Soruşturması Kapsamında 45 Hakim ve Savcı Daha Meslekten Atıldı », 03/04/2017,

<https://www.haberler.com/feto-sorusturmasi-kapsaminda-45-hakim-ve-savci-9454618-haberi/>

Diyarbakır Söz (Source : Anadolu Ajansı), « HSYK'nın atamasını yaptığı 1418 hakim ve savcının listesi », 02/09/2016,

<https://www.diyarbakirsöz.com/gundem/hsyknin-atamasini-yaptigi-1418-hakim-ve-savcinin-listesi-160208>

Sabah, « Danıştay'a FETÖ baskını: 65 gözaltı », 26/08/2016,

<https://www.sabah.com.tr/gundem/2016/08/26/danistaya-feto-baskini-65-gozalti>

Haber 7.com, « FETÖ'cü hakim esrarlı günlüğü », 15/08/2016,

<https://www.haber7.com/guncel/haber/2076673-fetocu-hakimin-esrarli-gunlugu>

Yeni Şafak, « FETÖ'cü hakimın esrarlı günlüğü », 15/08/2016,
<https://www.yenisafak.com/gundem/fetocu-hakimin-esrarli-gunlugu-2511286>

Anadolu Ajansı, « Danıştay Tetkik Hakiminden FETÖ itirafları », 23/07/2016,
<https://www.aa.com.tr/tr/15-temmuz-darbe-girisimi/danistay-tetik-hakiminden-feto-itiraflari-/614169>

Anadolu Ajansı, « What happened on July 15? » 18/07/2016,
<https://www.aa.com.tr/en/politics/what-happened-on-july-15/610260>

Hürriyet, « Yargıda en kapsamlı kararname: 4'te 1'i değişti », 06/06/2016,
<https://www.hurriyet.com.tr/gundem/yargida-en-kapsamli-kararname-4te-1i-degisti-40114154>

Autres sources.

Lexadin, « The World Law Guide-Courts and Cases Turkey”, s.d.,
<https://www.lexadin.nl/wlg/courts/nofr/eur/lxcttur.htm>